## FORMATION INITIALE DES MEMBRES DU CSE VOLET SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL DANS L'ENTREPRISE

## **ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS DISTINCTS D'AU MOINS 50 SALARIES**

#### CONTEXTE

Un Comité Social et Economique - CSE est mis en place dans les entreprises d'au moins 11 salariés. Le CSE contribue notamment à **promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail** dans l'entreprise et réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Une commission santé, sécurité et conditions de travail - CSSCT - est créée au sein du CSE dans Les entreprises d'au moins 300 salariés ; Les établissements distincts d'au moins 300 salariés ; Les établissements SEVESO Seuil haut. La CSSCT se voit confier, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail.

Les membres de la délégation du personnel du CSE – titulaires et suppléants - et les membres de la CSSCT bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Ces formations sont renouvelées lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant 4 ans.

La Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail modifie, à compter du **31** mars 2022, la durée de la formation en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des élus du CSE et de la CSSCT.

La formation est désormais d'une durée minimale de 5 jours lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel.

En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale :

- De 3 jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise
- De 5 jours pour les membres de la CSSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés.

<u>Dispositions particulières des entreprises de moins de 50 salariés</u>: Les formations en santé, sécurité et conditions de travail peuvent être prises en charge par l'opérateur de compétence

#### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Membres de la délégation au personnel TITULAIRES & SUPPLEANTS du Comité Social et Economique - CSE
- Membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail CSSCT



Pôle Formation 58-89

6 route de Monéteau - BP 303 - 89 005 Auxerre Cedex 37 boulevard du Pré Plantin - 58 000 Nevers 9 boulevard Maupéou - 89 100 Sens

Tél: 03 86 49 26 00 - Fax: 03 86 46 47 00

Email Direction administrative et financière : finances@pole-formation.net

Loi Association 1901 - Siège social à Auxerre - N° de déclaration d'activité : 26 89 0094689 Siret : 352 501 159 000 11 - APE : 8532Z - N° TVA Intracommunautaire FR 80352501159











## **OBJECTIFS**

- Acquérir les connaissances indispensables au fonctionnement de cette instance. Comprendre et Intégrer les missions, attributions, prérogatives & moyens du CSE / CSSCT
- Être Initié aux principes de prévention.
- Maitriser les outils et les méthodes nécessaires pour identifier et mesurer les risques professionnels et analyser les conditions de travail.
- Faire du CSE / CSSCT une instance de concertation et de progrès pour les questions de santé et de sécurité au travail dans l'établissement.

#### PROGRAMME DE FORMATION

# ÉTAPE 1: LE FONCTIONNEMENT DU CSE (2 jours)

## • Les Conditions de mise en place du CSE

- Le périmètre retenu pour la mise en place
- Attributions en fonction de l'effectif
- Attributions et changement de seuil
- Attributions dans le champ de la santé, de la sécurité et des conditions de travail
- <u>CSSCT</u>: composition, missions et attributions par délégation du CSE, moyens, <u>réunions de la CCSCT</u>: fréquence, ordre du jour, compte-rendu & articulation réunions SSCT du CSE et réunion de la CSSCT.
- Le mandat de membre du CSE, les différents évènements pouvant survenir en cours de mandat et leurs conséquences

#### • La Composition du CSE

- Les membres délibératifs et consultatifs
- Le président du CSE : statut et rôle
- La délégation du personnel : effectif ; <u>composition</u> : secrétaire, trésorier, élus titulaires et suppléants ; rôle et obligations
- Le(s) représentant(s) de proximité
- Le(s) représentant(s) syndical(aux)
- Le(s) référent(s) harcèlement référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes : désignation, rôle et missions
- Les salariés désignés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise : désignation, rôle et missions
- L'agent de contrôle de l'inspection du travail et les agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale (CARSAT, MSA) : rôle et missions, pouvoir d'investigation et pouvoir d'injonction
- Le service de prévention et de santé au travail : le médecin du travail et les membres de l'équipe pluridisciplinaire (*Intervenant en Prévention des Risques Professionnels*), missions élargies, droit de regard, droit d'entrée, prélèvements et mesures, fiche d'entreprise.



Pôle Formation 58-89

6 route de Monéteau - BP 303 - 89 005 Auxerre Cedex 37 boulevard du Pré Plantin - 58 000 Nevers 9 boulevard Maupéou - 89 100 Sens

Tél: 03 86 49 26 00 - Fax: 03 86 46 47 00

Email Direction administrative et financière : finances@pole-formation.net

Loi Association 1901 - Siège social à Auxerre - N° de déclaration d'activité : 26 89 0094689 Siret : 352 501 159 000 11 - APE : 8532Z - N° TVA Intracommunautaire FR 80352501159









#### • Le Fonctionnement du CSE

- Le règlement de fonctionnement du CSE : les clauses
- Les réunions : organisation et déroulement établissement de l'ordre du jour, diffusion des convocations, rédaction et approbation du procès-verbal de réunion
- Les moyens du CSE
  - Les <u>moyens financiers</u>: budget de fonctionnement & budget des activités sociales et culturelles
  - Les <u>moyens organisationnels</u>: les heures de délégation rédit d'heures, utilisation, information préalable et traçabilité
  - Les <u>moyens matériels</u>: local et matériels nécessaires, affichages, documentations juridique et technique, etc.
  - Les moyens d'information et d'expertise : exercice du droit de regard, information par l'employeur, BDESE & registres, demande de recours à l'expertise en santé et sécurité au travail
  - Les moyens de formation

#### Les attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail

- Consultations obligatoires du CSE :
  - Définition et règle du préalable
  - Les thèmes de consultation
  - Les modalités de consultation : délais d'examen, vote, avis et propositions/vœux, délibération/décision
- Inspections des locaux et postes de travail : objectifs, fréquence et planification, participants, suites à donner
- Enquêtes : Enquêtes du CSE en matière d'accident du travail et maladies professionnelles
- Droit de regard du CSE sur certains documents :
  - La BDESE ou Base de données économiques, sociales et environnementale
  - Le DUERP ou Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail - PAPRIPACT
  - Le rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail
  - Les observations et les mises en demeure de l'inspection du travail
  - Les registres de sécurité et les rapports de vérification

## • Les Modalités d'Intervention du CSE en cas de danger grave et imminent

- Notion de danger grave et imminent
- Le droit de retrait du salarié
- <u>Le droit d'alerte en santé et sécurité au travail</u>: expression, consignation et registre, suites à donner
- <u>Le droit d'alerte pour atteinte aux droits des personnes</u>: expression, consignation, suites à donner
- Le droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement : expression, consignation et registre, suites à donner



Pôle Formation 58-89

6 route de Monéteau - BP 303 - 89 005 Auxerre Cedex 37 boulevard du Pré Plantin - 58 000 Nevers 9 boulevard Maupéou - 89 100 Sens

Tél: 03 86 49 26 00 - Fax: 03 86 46 47 00

Email Direction administrative et financière : finances@pole-formation.net

Loi Association 1901 - Siège social à Auxerre - N° de déclaration d'activité : 26 89 0094689 Siret : 352 501 159 000 11 - APE : 8532Z - N° TVA Intracommunautaire FR 80352501159







www.pole-formation.net





- Les dispositions particulières en cas de travaux réalisés dans l'établissement par une entreprise extérieure
  - Obligations d'information et de collaboration entreprise utilisatrice/ entreprise intervenante
  - Rôle et missions du CSE: inspection préalable commune et plan de prévention, réunions et inspections périodiques et réception des travaux
  - Opérations de chargement et déchargement des marchandises
- - Établissement du sommaire
  - Définition des règles de fonctionnement générales et particulières du CSE/CSSCT prise en compte des particularités de fonctionnement et d'organisation des entreprises présentes en formation

# <u>ÉTAPE 2</u>: SAVOIR CONDUIRE DES ACTIONS DE PREVENTION EN SECURITE & SANTE AU TRAVAIL (3 jours)

- Les principales règles en matière de santé et sécurité au travail
  - Les enjeux de la sécurité et santé au travail
  - Les principales sources de droit (code du travail, règlement intérieur, recommandations de la CNAMTS, conventions collectives et accords d'entreprise) et d'information en sécurité et santé au travail
  - Les principes généraux de prévention
  - Principales règles applicables en santé et sécurité au travail
  - Obligations et responsabilités employeurs/employés en santé et sécurité au travail
  - Mise en situation : exercice de recherche et de lecture d'exigences légales en matière de sécurité et de santé au travail → utilisation de l'outil Code du Travail Numérique du Ministère du Travail, prise de connaissances des sites internet de l'INRS / MSA, de l'ANACT, de la CARSAT BFC, etc.
- L'action préventive : les risques professionnels
  - Connaitre les risques professionnels : Les métiers, tâches courantes et ponctuelles associées, Les situations dangereuses rencontrées et les mesures de prévention possibles
    - Les risques liés à l'activité physique
    - Les risques liés à la charge mentale et aux risques psychosociaux
    - o Les risques biologiques, chimiques et liés aux produits
    - o Les risques liés aux phénomènes physiques
    - o Les risques liés aux déplacements dans les locaux
    - Les risques liés aux équipements de travail
    - o Les risques liés à l'organisation du travail
    - Les risques liés aux entreprises extérieures

o Etc. Pôle Formation 58-89

DE L'AVENIR

6 route de Monéteau - BP 303 - 89 005 Auxerre Cedex 37 boulevard du Pré Plantin - 58 000 Nevers 9 boulevard Maupéou - 89 100 Sens

Tél: 03 86 49 26 00 - Fax: 03 86 46 47 00

Email Direction administrative et financière : finances@pole-formation.net

Loi Association 1901 - Siège social à Auxerre - N° de déclaration d'activité : 26 89 0094689 Siret : 352 501 159 000 11 - APE : 8532Z - N° TVA Intracommunautaire FR 80352501159



Page 4/6







www.pole-formation.net

- Savoir identifier et évaluer des risques professionnels :
  - Principes et méthodes d'identification et d'évaluation :
    - o Faire l'inventaire des activités et des unités de travail
    - o Identifier les situations dangereuses liées à chaque unité de travail → check-list des risques professionnels ; les 4 sources de danger.
    - Hiérarchiser les risques pour déterminer les priorités d'action.
    - Formuler des propositions de prévention des risques et établir le plan d'actions / PAPRIPACT
    - <u>Les documents utiles</u>: La fiche d'entreprise du service de prévention et de santé au travail, les fiches de données de sécurité des agents chimiques dangereux, etc.
- Elaboration et mise à jour du DUERP : Contribution et consultation du CSE / CSSCT
- Conduire une visite d'inspection des locaux : organisation et planification des visites du CSE / CSSCT, guide de visite (exemples), compte-rendu de visite et suites à donner
  - Mise en situation : Repérage des situations dangereuses et évaluation des risques professionnels dans le cadre d'une mission d'inspection du CSE/CSSCT
- L'action corrective : le traitement des accidents du travail et des maladies professionnelles
  - Définition : accident du travail, accident de trajet, maladies professionnelles et à caractère professionnel, statistiques AT/MP, les coûts des AT/MP et taux de cotisation AT/MP
  - Gestion des AT/MP : registre des soins, déclarations et modalités de réparation
  - Mener l'enquête après l'accident
    - o Principes et méthodes d'enquête
    - o Identifier les circonstances : 5M et facteurs influents
    - o Rechercher les causes : Arbres des causes, 5 pourquois
    - o Définir et mettre en œuvre les mesures correctives
    - Assurer les retours d'expérience
    - o Savoir rédiger un compte-rendu d'enquête et suites à donner
  - Mise en situation : Analyse d'un accident de travail survenu dans une entreprise dans le cadre d'une mission d'enquête du CSE/CSSCT recherche des circonstances, des causes et proposition d'actions correctives.



Pôle Formation 58-89

6 route de Monéteau - BP 303 - 89 005 Auxerre Cedex 37 boulevard du Pré Plantin - 58 000 Nevers 9 boulevard Maupéou - 89 100 Sens

Tél: 03 86 49 26 00 - Fax: 03 86 46 47 00

Email Direction administrative et financière : finances@pole-formation.net

Loi Association 1901 - Siège social à Auxerre - N° de déclaration d'activité : 26 89 0094689 Siret : 352 501 159 000 11 - APE : 8532Z - N° TVA Intracommunautaire FR 80352501159











## **MODALITES PEDAGOGIQUES**

- Remise des supports de formations et autres documents et outils utiles au CSE
- Etudes de cas pratiques
- Echanges et retour d'expériences sur les pratiques des entreprises

## **MODALITES D'EVALUATION/VALIDATION**

- Exercice d'évaluation des connaissances fin de formation : QCM de 15 questions sur les principes de prévention et le fonctionnement, les attributions et les missions HSCT du CSE
- · Correction des questions avec les élus stagiaires

## **DUREE**

5 jours soit 35 heures

Programme mis à jour suite à la Loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail



Pôle Formation 58-89

6 route de Monéteau - BP 303 - 89 005 Auxerre Cedex 37 boulevard du Pré Plantin - 58 000 Nevers 9 boulevard Maupéou - 89 100 Sens

Tél: 03 86 49 26 00 - Fax: 03 86 46 47 00

Email Direction administrative et financière : finances@pole-formation.net

Loi Association 1901 - Siège social à Auxerre - N° de déclaration d'activité : 26 89 0094689 Siret : 352 501 159 000 11 - APE : 8532Z - N° TVA Intracommunautaire FR 80352501159 Page 6/6







